

RÉALISER VOTRE PLAN D'ÉPANDAGE

Vous êtes agriculteur soumis à la législation des installations classées et vous devez créer ou mettre à jour votre plan d'épandage.



LES PLUS DE LA PRESTATION

- > Une prise en charge du dossier de sa réalisation à son dépôt à l'administration
- > Une analyse permettant de savoir si l'exploitation dispose d'une surface épandable suffisante

Notre offre :

- > **Réalisation d'une carte d'épandage :**
 - Affichage de vos îlots PAC
 - Identification des zones d'interdiction d'épandage
 - Calcul de la surface épandable
- > **Réalisation d'un rapport agronomique :**
 - Caractérisation et estimation des quantités d'engrais de ferme produits sur votre exploitation
 - Evaluation de la quantité d'engrais de ferme épandable en tenant compte des contraintes environnementales et réglementaires
- > **Finalisation :**
 - Envoi du plan d'épandage à l'administration compétente
- > **Possibilité d'inclure des surfaces de tiers**

Nos compétences :

- > Des conseillers spécialisés en agronomie et dans la gestion des effluents d'élevage et au fait de la réglementation
- > Un savoir-faire reconnu au travers de la réalisation de plus 400 plans d'épandage

Notre engagement :

- > Un contrat de service personnalisé
- > Un rendu de dossier conforme à la législation

Tarifs et conditions de vente sur demande

Et aussi :

- > Diagnostic énergétique de l'exploitation
- > Mes Parcelles
- > Plan de fumure performance

CONCRÈTEMENT, LES RÉSULTATS OBTENUS

- > Une carte des zones épandables de l'exploitation
- > Un document respectant la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAVOIE MONT-BLANC
73|74

Contact
POLE FILIERES
04.50.88.18.66
contact@smb.chambagri.fr

www.services.casmb.fr

